

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 8 mars 2021**, à 19 h 30, à distance par audioconférence, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur François Desrochers.

Messieurs les conseillers :

Gilles Perreault	District numéro 1
Michel Dupuis	District numéro 3
Frédéric Bourgeois	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

Était également présent :

Monsieur René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier

Était absente pour motif justifié :

Audrey Robert District numéro 2

1. <u>Législation</u>

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Séance à huis clos

056-03-2021

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par audioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

1.3. Adoption de l'ordre du jour

057-03-2021

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Séance à huis clos
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 et de la séance extraordinaire du 22 février 2021

2. Administration générale

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 3.1. Demande de dérogation mineure 2020-131 – Lot 5 277 784, cadastre du Québec (160, 17^e Avenue)
- 3.2. Stagiaire en urbanisme (emploi estival rémunéré) – Offre d'emploi
- 3.3. Adoption du Premier projet de règlement 798-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de permettre les projets intégrés résidentiels dans la zone 1-I-18-2
- 3.4. Avis de motion – Règlement 799-2021, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 3.5. Adoption du projet de règlement 799-2021, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 3.6. Refonte des règlements d'urbanisme – Octroi du contrat

4. Loisirs et Culture

- 4.1. Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) – Autorisation de signature du protocole d'entente
- 4.2. Conception des plans et devis pour le prolongement de la piste cyclable – Octroi du contrat
- 4.3. Caractérisation du milieu naturel dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable – Octroi du contrat
- 4.4. Réfection de la salle communautaire à la suite d'un incendie – Octroi du contrat
- 4.5. Réfection des sentiers au parc du Chalet des loisirs – Octroi du contrat
- 4.6. Directrice des loisirs et de la culture (remplacement congé de maternité) – Offre d'emploi

5. Voirie

- 5.1. Sintra inc. – Réfection d'une section du 5^e Rang Est (entre la rue du Ciné-Parc et le 161, 5^e Rang) – Certificat de paiement n° 4
- 5.2. Conception des plans et devis pour la réfection de la 61^e Avenue ainsi que la surveillance des travaux – Octroi du contrat
- 5.3. Achat d'une camionnette 2021 avec benne basculante et accessoires – Appel d'offres
- 5.4. Construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés – Appel d'offres
- 5.5. Installation d'une clôture à l'usine de traitement de l'eau potable – Octroi du contrat
- 5.6. Démarche de la firme SNC Lavalin pour la demande de certificat d'autorisation au MELCC pour le raccordement des puits PE-7, PZ-2, PZ-3 et PZ-4 à la station de production d'eau potable et l'analyse de vulnérabilité

6. Sécurité publique

- 6.1. Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Joliette – Adoption du rapport annuel

7. VARIA

8. Période de questions

1.4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 et de la séance extraordinaire du 22 février 2021

058-03-2021

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 et de la séance extraordinaire du 22 février 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 et de la séance extraordinaire du 22 février 2021 soient adoptés, comme présentés.

2. Administration générale

2.1. Approbation des comptes à payer et payés

059-03-2021

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soumet la liste des déboursés pour la période du 2 février au 7 mars 2021 pour un montant total de 429 105,14 \$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long réitéré), qu'il a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et des règlements 719-2016 et 599-2007);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 2 février au 7 mars 2021, pour une somme qui totalise 429 105,14 \$.

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

3.1. Demande de dérogation mineure 2020-131 – Lot 5 277 784, cadastre du Québec (160, 17^e Avenue)

060-03-2021

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour le 160, 17^e Avenue, déposée le 9 juillet 2020;

ATTENDU QUE la nature et l'objet de la dérogation mineure 2020-131 auraient pour effet de permettre :

- Une superficie au sol occupée par un garage attaché représentant 59,22 % de la superficie au sol du bâtiment principal, alors que le règlement de zonage autorise un maximum de 50 %;

- ATTENDU QUE la propriété est située dans la zone 3-R-09;
- ATTENDU QUE l'agrandissement sera utilisé principalement comme garage;
- ATTENDU QUE l'article 7.2.2 du règlement de zonage 390-1991 indique ceci :
« Nonobstant toute autre disposition à ce contraire, seul un garage attenant pourra être implanté dans la marge latérale à une distance minimale de 2 mètres de toute ligne de lot. »;
- ATTENDU QUE cette norme s'applique seulement pour la marge latérale du lot;
- ATTENDU QUE le projet ne semble pas porter préjudice à la propriété voisine;
- ATTENDU QUE le propriétaire du terrain voisin est au courant du projet et qu'il ne s'y oppose pas;
- ATTENDU QUE la dérogation est admissible selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le règlement 666-2013 relatifs aux dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter la demande de dérogation mineure 2020-131, comme présentée.

3.2. Stagiaire en urbanisme (emploi estival rémunéré) – Offre d'emploi

061-03-2021

ATTENDU QUE l'inspectrice en bâtiment et environnement devra consacrer davantage de temps à la procédure de modification de la réglementation d'urbanisme, laquelle est déjà amorcée et se poursuit au cours de l'année 2021;

ATTENDU l'augmentation de la charge de travail au service d'urbanisme, en période estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à la création d'un nouveau poste au service d'urbanisme, en 2021, soit celui de stagiaire en urbanisme;
- 3- D'approuver l'offre d'emploi du poste de stagiaire en urbanisme, comme présentée, et d'autoriser l'affichage dudit poste.

3.3. Adoption du Premier projet de règlement 798-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de permettre les projets intégrés résidentiels dans la zone 1-I-18-2

M. Michel Dupuis, conseiller du district n° 3, présente le Premier projet de règlement 798-2021. Considérant la pandémie de Covid-19, les citoyens peuvent consulter une copie numérique du projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité.

062-03-2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de mettre à jour certaines dispositions de son règlement de zonage;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, avant la tenue de la séance, une copie du Premier projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement 798-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de permettre les projets intégrés résidentiels dans la zone 1-I-18-2. »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare peut modifier son règlement de zonage en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 390-1991 est en vigueur depuis le 3 septembre 1991;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun que ces modifications soient apportées;

ATTENDU QUE ces modifications sont conformes au plan d'urbanisme en vigueur (règlement 386-1991);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le Premier projet de règlement 798-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de permettre les projets intégrés résidentiels dans la zone 1-I-18-2, comme présenté.

3.4. Avis de motion – Règlement 799-2021, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

063-03-2021

M. Michel Dupuis, conseiller du district n° 3, donne avis de motion afin d'adopter, à la présente séance, le projet de règlement 799-2021, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

3.5. Adoption du projet de règlement 799-2021, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

M. Michel Dupuis, conseiller du district n° 3, présente le projet de règlement 799-2021. Considérant la pandémie de Covid-19, les citoyens peuvent consulter une copie numérique du projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité.

064-03-2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de mettre en place un règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) pour la réalisation de projets intégrés résidentiels à certains endroits sur le territoire;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, avant la tenue de la séance, une copie du projet de règlement intitulé « Projet de règlement 799-2021, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare peut adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu des articles 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite adopter un règlement à caractère discrétionnaire afin de pouvoir arrimer la vision stratégique au développement urbain sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le projet de règlement 799-2021, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), comme présenté.

3.6. Refonte des règlements d'urbanisme – Octroi du contrat

065-03-2021

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la refonte de ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU l'offre de service 21165 de la firme *L'Atelier Urbain*, datée du 3 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à la firme *L'Atelier Urbain*, au coût de 19 500 \$, plus taxes, pour la refonte des règlements d'urbanisme de la Municipalité, soit le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement sur les permis et certificats ainsi que le règlement de construction, conformément à l'offre de service 21165;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Honoraires professionnels – Aménagement, urbanisme et zonage » (02-61000-419).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

4. Loisirs et Culture

4.1. Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA) – Autorisation de signature du protocole d'entente

066-03-2021

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour l'installation d'un mécanisme d'ouverture de porte automatique à la salle communautaire;

ATTENDU le protocole d'entente transmis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (dossier n° 2021103);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser M. François Desrochers, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente relatif à l'octroi, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour l'installation d'un mécanisme d'ouverture de porte automatique à la salle communautaire.

4.2. Conception des plans et devis pour le prolongement de la piste cyclable – Octroi du contrat

067-03-2021

ATTENDU le projet de prolongement de la piste cyclable afin de relier les deux périmètres urbains;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour la conception des plans et devis pour le prolongement de la piste cyclable;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 1^{er} mars 2021, à 14 h;

Soumissionnaire	Pointage
Les Services EXP inc.	11,32
GBi, services d'ingénierie	9,73
Parallèle 54 experts-conseil	9,85

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à la firme *Les Services EXP inc.*, ayant le pointage le plus élevé, soit 11,32, pour la conception des plans et devis pour le prolongement de la piste cyclable;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Piste cyclable » (23-08201-721).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

4.3. Caractérisation du milieu naturel dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable – Octroi du contrat

068-03-2021

ATTENDU QUE le projet de prolongement de la piste cyclable nécessite la réalisation d'une étude de caractérisation du milieu naturel afin de répondre aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (art.22) ainsi que la *Loi sur la mise en valeur et la conservation de la faune* (art. 128.7);

ATTENDU la soumission SAK11022021, de l'entreprise *Aménagement Bio-Forestier Rivest*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Aménagement Bio-Forestier Rivest*, au coût de 2 200 \$, plus taxes, pour la réalisation d'une caractérisation du milieu naturel dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable, conformément à la soumission SAK11022021;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Piste cyclable » (23-08201-721).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

4.4. Réfection de la salle communautaire à la suite d'un incendie – Octroi du contrat

069-03-2021

ATTENDU QU' un incendie est survenu à la salle communautaire le 1^{er} août 2020 et que des travaux de réfection sont nécessaires;

ATTENDU QUE pour la saine gestion municipale, un contrat de plus de 25 000 \$ mais de moins de 60 000 \$ sera donné de gré à gré, en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;

ATTENDU QU' aucune entreprise ne souhaitait présenter une soumission selon le devis;

ATTENDU la proposition de l'entreprise *Constructions D.P. Sicard inc.*, datée du 2 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Constructions D.P. Sicard inc.*, au coût de 56 855 \$, plus taxes, pour la réalisation de travaux, selon la liste jointe à la proposition datée du 2 mars 2021;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Entretien et réparation – Salle municipale » (02-70120-522).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

4.5. Réfection des sentiers au parc du Chalet des loisirs – Octroi du contrat

070-03-2021

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour la réfection des sentiers au parc du Chalet des loisirs;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu aucune soumission;

Soumissionnaire	Montant avant taxes
Coop d'aménagement Tsuga	N'a pas soumissionné.
Sentiers Boréal inc.	N'a pas soumissionné.
Aménagements Sentiers Verts	N'a pas soumissionné.

EN CONSÉQUENCE,

La Municipalité étudiera d'autres options pour la réfection des sentiers au parc du Chalet des loisirs.

4.6. Directrice des loisirs et de la culture (remplacement congé de maternité) – Offre d'emploi

071-03-2021

ATTENDU le départ de M^{me} Alex-Ann Geoffroy, directrice des loisirs et de la culture, en congé de maternité, en août 2021;

ATTENDU QUE l'entrée en poste de la nouvelle ressource est prévue pour mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'approuver l'offre d'emploi du poste de directrice des loisirs et de la culture (remplacement congé de maternité), comme présentée, et d'autoriser l'affichage dudit poste.

5. Voirie

5.1. Sintra inc. – Réfection d'une section du 5^e Rang Est (entre la rue du Ciné-Parc et le 161, 5^e Rang) – Certificat de paiement n° 4

072-03-2021

ATTENDU les travaux exécutés pour une section du 5^e rang Est (entre la rue du Ciné-Parc et le 161, 5^e Rang);

ATTENDU la réception du certificat de paiement n° 4, de la firme *Parallèle 54 Expert Conseil*, daté du 6 janvier 2021;

ATTENDU QUE M. Alain Tansery, ingénieur junior de la firme *Parallèle 54 Expert Conseil*, recommande dans sa correspondance datée du 6 janvier 2021, le paiement d'une somme de 64 319,26 \$, incluant les taxes et la retenue de 5 %;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De verser à l'entrepreneur *Sintra inc.* la somme de 64 319,26 \$, incluant les taxes et la retenue de 5 %, en paiement du certificat de paiement n° 4;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Retenue sur contrat » (55-13601-000).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

5.2. Conception des plans et devis pour la réfection de la 61^e Avenue ainsi que la surveillance des travaux – Octroi du contrat

073-03-2021

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection de la 61^e Avenue et que le projet nécessite la conception de plans et devis;

ATTENDU la soumission de la firme *Parallèle 54 Expert Conseil*, datée du 16 février 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à la firme *Parallèle 54 Expert Conseil*, au coût de 10 890 \$, plus taxes, pour la conception des plans et devis pour la réfection de la 61^e Avenue ainsi que la surveillance des travaux;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Chemins » (23-04200-721).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

5.3. Achat d'une camionnette 2021 avec benne basculante et accessoires – Appel d'offres

074-03-2021

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acheter une camionnette avec benne basculante;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter le devis d'appel d'offres pour l'achat d'une camionnette 2021 avec benne basculante et accessoires et d'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à demander des soumissions sur invitation;

- 3- De nommer M. Paul Hioba Hioba, directeur des travaux publics, parcs et immeubles, à titre de responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

5.4. Construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés – Appel d'offres

075-03-2021

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat de la conception des plans et devis pour la construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés à la firme *GBi Services d'ingénierie*, par voie de résolution 214-09-2020;

ATTENDU les plans et devis transmis par la firme *GBi Services d'ingénierie*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter le devis d'appel d'offres pour la construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés et d'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à afficher l'appel d'offres dans le *Journal L'Action* ainsi que sur le site du *Système électronique d'appel d'offres du Québec (SEAO)*;
- 3- De nommer la firme *GBi Services d'ingénierie*, à titre de responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

5.5. Installation d'une clôture à l'usine de traitement de l'eau potable – Octroi du contrat

076-03-2021

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite protéger les nouveaux puits ainsi que l'ensemble des activités de traitement de l'eau potable;

ATTENDU la soumission transmise par l'entreprise *9004-8778 Québec inc. (Clôture Berco)*, en date du 4 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *9004-8778 Québec inc. (Clôture Berco)*, au coût de 23 716 \$, plus taxes, pour l'installation d'une clôture autour du terrain de l'usine de traitement de l'eau potable, conformément à la soumission datée du 4 mars 2021;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Aqueduc » (23-05200-725).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

5.6. Démarche de la firme SNC Lavalin pour la demande de certificat d'autorisation au MELCC pour le raccordement des puits PE-7, PZ-2, PZ-3 et PZ-4 à la station de production d'eau potable et l'analyse de vulnérabilité

077-03-2021

ATTENDU QUE les représentants de la firme *SNC Lavalin* ont travaillé de concert avec la firme *GBi Service d'ingénierie* et M. Hugues Francoeur, consultant en agronomie, afin d'obtenir le certificat d'autorisation en vue du raccordement des puits PE-7, PZ-2, PZ-3 et PZ-4;

ATTENDU QUE des démarches ont également été faites auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre de l'approbation de l'analyse de vulnérabilité;

ATTENDU la demande de paiement de *SNC Lavalin*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'approuver le paiement d'une somme de 5 953,75 \$, plus taxes, à l'entreprise *SNC Lavalin*, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du projet précédemment cité;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement à venir – station de production d'eau potable » (23-05002-722).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

6. Sécurité publique

6.1. Schéma de couverture de risque en incendie de la MRC de Joliette – Adoption du rapport annuel

078-03-2021

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*, selon lesquelles toute municipalité (locale ou MRC) ou régie intermunicipale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter, par résolution, et

transmettre au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie (art. 35, *Loi sur la sécurité incendie*, 15 RLRQ, c. S-3.4.);

ATTENDU les rapports annuels des activités 2018 et 2019 transmis par le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter les rapports annuels des activités en sécurité incendie 2018 et 2019, comme présentés.

7. VARIA

Aucun point n'est ajouté au Varia.

8. Période de questions

Le maire répond aux questions obtenues par courriel et par téléphone.

Sur ce, la séance est levée à 19 h 52.

François Desrochers
Maire

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.